



Commission du Logement

Procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2017

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal du 21 septembre 2017
2. Entrevue avec M. le Ministre du Logement suite à sa présentation du document de travail en vue du débat de consultation sur la problématique du logement

Organisation des travaux de préparation du débat de consultation sur la problématique du logement
3. 7200 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2018 et modifiant :
 - 1) la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
 - 2) la loi modifiée du 16 octobre 1934 sur l'évaluation des biens et valeurs ;
 - 3) la loi modifiée du 16 octobre 1934 concernant l'impôt sur la fortune ;
 - 4) la loi modifiée du 1er décembre 1936 concernant l'impôt commercial ;
 - 5) la loi modifiée d'adaptation fiscale du 16 octobre 1934 ;
 - 6) la loi modifiée du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'administration des contributions directes ;
 - 7) la loi du 25 novembre 2014 prévoyant la procédure applicable à l'échange de renseignements sur demande en matière fiscale ;
 - 8) la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accises et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits et tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
 - 9) la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
 - 10) la loi modifiée sur le droit de succession du 27 décembre 1817 ;
 - 11) la loi modifiée du 13 juin 1984 portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, de succession et de timbre ;
 - 12) le Code du Travail ;
 - 13) la loi du 14 décembre 2016 portant création d'un fonds de dotation globale des communes ;
 - 14) la loi modifiée du 21 décembre 2001 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002 ;
 - 15) la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
 - 16) le Code de la sécurité sociale ;
 - 17) la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux

établissements dénommés :

1) Centres, foyers et services pour personnes âgées

2) Centres de gériatrie ;

18) la loi modifiée du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales ;

19) la loi modifiée du 9 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ;

20) la loi modifiée du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques ;

21) la loi modifiée du 10 mars 1969 portant institution d'une Inspection générale des finances

- Rapporteur : Madame Joëlle Elvinger

7201 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2017-2021

- Rapporteur : Madame Joëlle Elvinger

- Analyse des volets concernant la politique du logement

4. Divers

*

Présents : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Frank Arndt, Mme Taina Bofferding, M. Yves Cruchten, M. Lex Delles, M. Félix Eischen, M. Max Hahn, M. Claude Lamberty, M. Marc Lies, M. Paul-Henri Meyers, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini, M. David Wagner

Mme Joëlle Elvinger, députée (*rapporteuse des projets de loi 7200 et 7201*)

M. Marc Hansen, Ministre du Logement

Mme Diane Dupont, M. Tim Karius, M. Jean-Paul Marc, du Ministère du Logement

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

*

Présidence: M. Max Hahn, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal du 21 septembre 2017

Le projet de procès-verbal est approuvé sans modification.

2. Entrevue avec M. le Ministre du Logement suite à sa présentation du document de travail en vue du débat de consultation sur la problématique du logement

Le 23 mai 2017, le Ministre du Logement a demandé à la Chambre des Députés de bien vouloir organiser un débat de consultation sur la problématique du logement, conformément à l'article 90 du Règlement de la Chambre des Députés. Par courrier du 30 mai 2017, la préparation des discussions en séance publique relatives au débat de consultation a été renvoyée à la Commission du Logement.

Le 4 juillet 2017, la Commission du Logement a reçu une documentation (établie par le secrétariat général de la Chambre des Députés) sur les débats et discussions relatifs à la problématique du logement ayant eu lieu au cours des dernières années.

Au cours de la réunion du 21 septembre 2017, M. le Ministre du Logement a remis aux membres de la commission un document de synthèse réunissant les sujets et aspects abordés au cours des maintes discussions sur le sujet. Le Ministère y avait formulé ses attentes en vue du débat en séance publique (voir en annexe du procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2017). Le 20 octobre 2017, les députés ont reçu une note complémentaire au document «Débat de consultation».

M. le Président de la commission avait, le 21 septembre 2017, proposé que les membres prennent quelques semaines pour analyser le document avant que la commission organise la suite de ses travaux.

Organisation des travaux en vue du débat de consultation sur la problématique du logement

En absence de questions et de demandes des précisions de la part des députés, M. le Président propose que la commission organise ses travaux autour d'une série d'entrevues avec l'Observatoire de l'Habitat (pour obtenir les dernières statistiques en la matière), les partenaires sociaux (chambres professionnelles) + Caritas + Syvicol + SNHBM + Fonds du Logement.

Les délégations invitées sont appelées à décrire les problèmes que l'organisme concerné rencontre dans la pratique en matière du logement. Les prises de position devraient permettre d'obtenir une vue d'ensemble de la problématique du logement.

Avec l'accord de la Conférence des Présidents, les entrevues pourraient se dérouler

- mardi, le 7 novembre 2017,
- vendredi, le 17 novembre 2017,
- mardi, le 21 novembre 2017,
- vendredi, le 1^{er} décembre 2017,
- vendredi, le 8 décembre 2017, à chaque fois à partir de 14.00 heures.

En janvier 2018 pourraient avoir lieu les discussions en commission et les échanges avec les ministres compétents (logement, intérieur, aménagement du territoire et environnement).

En février 2018 aurait lieu le débat en séance publique.

M. le Président rappelle que la problématique du logement est sans doute le sujet qui depuis les années 1970 réapparaît le plus régulièrement à l'ordre du jour de la Chambre des Députés. La pénurie en logements se révèle comme étant le revers de la médaille du succès économique du Luxembourg.

Echange de vues

Un représentant du groupe parlementaire LSAP se réfère à une réponse du Ministre du Logement à la question parlementaire n°3020 du 23 mai 2017, posée par M. David Wagner concernant la pénurie de logements abordables et certaines dispositions en matière d'aide au logement. Il souhaite savoir si les projets réalisés par les communes (en solitaire, en absence d'une coopération ou subsidiation des instances étatiques) figurent aussi dans la liste. M. le Ministre répond par la négative.

Suite à une question du représentant de la sensibilité politique «Déi Lénk», M. le Président précise qu'il appartient toujours aux groupes parlementaires et membres de la Chambre des Députés de recevoir d'autres organisations ou personnes que celles regroupées au sein des chambres professionnelles.

- 3. 7200** **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2018 et modifiant :**
- 1) la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;**
 - 2) la loi modifiée du 16 octobre 1934 sur l'évaluation des biens et valeurs ;**
 - 3) la loi modifiée du 16 octobre 1934 concernant l'impôt sur la fortune ;**
 - 4) la loi modifiée du 1er décembre 1936 concernant l'impôt commercial ;**
 - 5) la loi modifiée d'adaptation fiscale du 16 octobre 1934 ;**
 - 6) la loi modifiée du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'administration des contributions directes ;**
 - 7) la loi du 25 novembre 2014 prévoyant la procédure applicable à l'échange de renseignements sur demande en matière fiscale ;**
 - 8) la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accises et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits et tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;**
 - 9) la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;**
 - 10) la loi modifiée sur le droit de succession du 27 décembre 1817 ;**
 - 11) la loi modifiée du 13 juin 1984 portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, de succession et de timbre ;**
 - 12) le Code du Travail ;**
 - 13) la loi du 14 décembre 2016 portant création d'un fonds de dotation globale des communes ;**
 - 14) la loi modifiée du 21 décembre 2001 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002 ;**
 - 15) la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;**
 - 16) le Code de la sécurité sociale ;**
 - 17) la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements dénommés :**
 - 1) Centres, foyers et services pour personnes âgées**
 - 2) Centres de gériatrie ;**
 - 18) la loi modifiée du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales ;**
 - 19) la loi modifiée du 9 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ;**
 - 20) la loi modifiée du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la**

**gouvernance des finances publiques ;
21) la loi modifiée du 10 mars 1969 portant institution d'une Inspection
générale des finances**

**7201 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la
période 2017-2021**

Sur base des extraits des documents parlementaires 7200 et 7201 joints en annexe, M. le Ministre constate que, par rapport au budget voté 2017, les crédits du Ministère du Logement de 2018 s'élèvent au total à 216,25 millions d'euros, ce qui correspond à une progression de 3,2%.

Cette hausse s'explique en grande partie par les crédits alloués pour le subventionnement d'un nombre important de projets de construction de logements locatifs sociaux et de logements à coût modéré destinés à la vente. En effet, le budget alloué à ces projets affiche une progression de 18,95 millions d'euros par rapport au budget voté 2017; ce qui correspond à une augmentation de 19%. Ceux-ci sont principalement réalisés par le Fonds du Logement, par la Société Nationale d'Habitation à Bon Marché et par les communes.

M. le Ministre note que les frais d'experts augmentent d'environ 100.000 euros pour passer à 1.046.000 euros, dont quelque 600.000 euros sont prévus pour payer les études établies par l'Observatoire de l'Habitat.

L'article 12.270 (entretien, exploitation et location d'immeubles) passera à 1.123.125 euros, soit au double de la somme prévue au budget voté 2017 (563.925 euros). L'immeuble hébergeant l'Info Logement est rénové et transformé afin de pouvoir accueillir le «guichet unique» en matière de demandes touchant le logement.

La ligne 33.000 concerne la gestion locative sociale. La somme prévue passe de 466.00 (budget voté 2017) à 661.000 euros. Il s'agit de l'aide aux a.s.b.l. et aux fondations œuvrant dans le domaine du logement dans le contexte de la participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale.

Le pendant de cette dépense se trouve à la ligne budgétaire 43.002 retraçant les aides aux communes, aux syndicats de communes et aux établissements publics (138.000 euros contre 96.000 euros dans le budget voté 2017).

M. le Ministre rend attentif à une baisse des crédits budgétaires prévus au niveau de la ligne 34.080 (aide individuelle au logement: subventions d'intérêts) passant de 36 millions d'euros à 28 millions d'euros. Cette baisse est due à la baisse des taux d'intérêt en matière de prêts au logement.

Le Programme pluriannuel des dépenses en capital (2017 - 2021) renseigne sur une hausse. Les crédits prévus passent de 159,2 à 172,14 millions d'euros (+12,9 millions d'euros; +8,1%).

Ligne 51.003 (Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat): des hausses substantielles sont prévues.

La même chose est vraie pour les crédits inscrits au niveau de la ligne budgétaire 51.006 (Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement

d'un habitat durable: aide aux fabriques d'église et aux communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat.) Les crédits devraient passer de 2,7 millions (budget voté 2017) à 5,2 millions d'euros en 2018 et 8 millions en 2019.

La ligne budgétaire 51.041 (Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché devrait passer de quelque 22 millions d'euros à 28,4 millions d'euros en 2018.

Les crédits pour des aides aux acteurs privés (ligne 51.043 libellée Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux sociétés de droit privé ayant conclu une convention avec l'Etat) restent à un niveau relativement bas d'environ 1,5 millions d'euros. M. le Ministre regrette qu'il n'y ait pas davantage d'initiatives privées.

Les aides s'adressant aux communes (ligne 63.002 Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux communes) passeraient de 29,750 millions à 31 millions d'euros. M. le Ministre espère que les communes continuent à investir dans le logement social. Il s'est proposé de refaire, en début de l'année 2018, un tour des communes pour leur présenter les instruments et aides existantes au niveau étatique.

Etant donné que les mesures prévues dans le cadre du Pacte Logement viennent à échéance, les crédits prévus à la ligne budgétaire 63.007 (Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants) vont baisser pour passer de 40,4 millions d'euros à 32,1 millions d'euros, Cette baisse s'accroîtra au fil des années suivantes (24,6-19,2-12,8 millions d'euros).

La ligne budgétaire 81.030 rend compte de la compensation de la mission de service public remplie par le Fonds du Logement. Les crédits inscrits passeraient de 15,678 millions d'euros à 21,5 millions d'euros.

Le projet de budget pluriannuel renseigne dès lors sur une augmentation des crédits prévus pour les dépenses du Ministère du Logement qui pourraient passer de 159,2 à 172,1 et à 180,6 millions.

Le Ministre signale aussi des augmentations constantes des crédits prévus au budget pluriannuel.

Echange de vues

Revenant aux explications ministérielles au sujet des crédits concernant les aides aux communes, un membre du groupe parlementaire CSV souhaite avoir des précisions sur la situation effective sur le terrain. M. le Ministre répond que sur la période de 2011 à 2016, les projets de 56 communes avaient été intégrés au programme de construction d'ensembles de logements subventionnés, devenant ainsi éligible à l'octroi du dispositif prévu par l'article 27, alinéa 1, de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement, sachant

que le stade de finalisation de ces nouveaux projets peut varier entre court, moyen respectivement long terme.

4. Divers

Aucun sujet n'a été abordé sous ce point.

* * *

Luxembourg, le 28 octobre 2017

La Secrétaire,
Francine Coccard

Le Président de la Commission du Logement,
Max Hahn

ANNEXES:

Extraits du projet de budget (doc. parl. 7200: pp. 36*, 58*; 267 à 271)
et du projet de budget pluriannuel (doc. parl. 7201: pp. 174 à 176; 268 à 270).

VOLUME 1

DE BUDGET 2018

> 2019 > 2020 > 2021



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

7.9) La poursuite des efforts en matière de logements

Par rapport au budget voté 2017, les crédits du Ministère du Logement de 2018 s'élèvent au total à 216,25 millions d'euros, ce qui correspond à une progression de 3,2%.

Cette hausse s'explique en grande partie par les crédits alloués pour le subventionnement d'un nombre important de projets de construction de logements locatifs sociaux et de logements à coût modéré destinés à la vente. En effet, le budget alloué à ces projets affiche une progression de 18,95 millions d'euros par rapport au budget voté 2017 ; ce qui correspond à une augmentation de 19%. Ceux-ci sont principalement réalisés par le Fonds du Logement, par la Société Nationale d'Habitation à Bon Marché et par les communes.

Le Ministère du Logement a introduit à partir du 1er janvier 2016, et aussi longtemps que le parc immobilier de logements subventionnés reste insuffisant, la « subvention de loyer » visant à soutenir les locataires les plus nécessiteux pour qu'ils puissent se loger sur le marché privé. En juillet 2017, le Ministère du Logement a présenté un projet de loi portant révision des critères d'éligibilité, afin, qu'en 2018, un nombre croissant de bénéficiaires potentiels puisse profiter de cette aide précieuse.

Relevons également que la gestion locative sociale est un des instruments les plus prometteurs dans la politique du logement. C'est pour cette raison que le Ministère du Logement veut davantage développer et soutenir cet instrument qui mobilise des logements provenant du marché privé pour les mettre en location par un organisme conventionné à des bénéficiaires spécifiques. Ces logements, provenant du marché privé et mis à disposition pour un loyer environ 30% inférieur à celui du marché, constitue un tremplin important à mi-chemin entre la location sociale et le marché privé.

Parallèlement au développement des aides et instruments de la politique du Logement, le Ministère du Logement veut accentuer sa communication et informer de façon ciblée et cohérente le public quant aux aides et mesures qu'il met à disposition de la population. Cela permettra de mieux informer les diverses administrations et contribuer de la sorte à la simplification administrative dans le cadre du traitement des dossiers.

7.10) Une politique d'investissement ambitieuse

Au cours des prochaines années, le Gouvernement poursuivra activement ses efforts en vue du développement des investissements productifs et du renforcement des structures essentielles, sans oublier l'entretien des infrastructures existantes.

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisible des dépenses d'investissements directs et indirects de l'Administration centrale au cours de la période 2014 à 2018 selon le SEC :

	2014	2015	2016	2017*	2018
Investissements directs (Formation de capital)	1.139,1	1.302,7	1.314,5	1.440,7	1.513,9
Investissements indirects (Transferts en capital)	587,4	578,6	680,6	844,5	851,5
Total	1.726,5	1.881,3	1.995,1	2.285,2	2.365,4
Variation.....	-	+9,0%	+6,0%	+14,5%	+3,5%

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

*Hors éléments exceptionnels.

Ce tableau renseigne sur l'évolution des investissements qui sont directement exécutés par l'Administration centrale (budget proprement dit, fonds spéciaux, établissements publics) pour son propre compte, mais aussi sur les multiples interventions appuyées par l'Etat par le biais de subventions en capital en vue de favoriser la réalisation de projets d'investissements par d'autres collectivités publiques ou par le secteur privé.

Pour l'essentiel, les investissements sont réalisés directement par l'Etat via l'intermédiaire des fonds spéciaux (Fonds des routes, Fonds du rail, Fonds d'investissements administratifs et scolaires, Fonds pour la protection de l'environnement, etc.).

Nonobstant l'objectif de redressement des finances publiques, le Gouvernement maintient les dépenses d'investissement à un niveau élevé, ce qui explique leur croissance sensible au titre de la période 2014-2018 (+7,9% en moyenne annuelle). Celle-ci provient majoritairement de l'augmentation des investissements directs (+8,6% en moyenne par an) et plus particulièrement des dépenses du fonds du rail avec 1.383 millions d'euros sur 5 ans.

15 et 45 – Ministère du Logement

	2016 Compte	2017 Budget	2018 Projet de budget
<i>Section 15.0 - Logement</i>	70 480 747	50 352 743	44 104 146
<i>Section 45.0 - Logement</i>	105 596 125	159 204 162	172 141 368
<i>Total général</i>	176 076 872	209 556 905	216 245 514

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros

Le projet de budget 2018 du ministère du Logement présente une augmentation de quelque 3,2 % par rapport au budget voté pour 2017, soit +6,69 millions d'euros.

D'un côté, le Gouvernement entend mettre en œuvre des moyens supplémentaires afin de dynamiser davantage l'offre de logements subventionnés. Cette progression du projet de budget englobe ainsi en grande partie les crédits alloués pour le subventionnement d'un nombre important de projets de construction d'ensembles, aussi bien de logements locatifs sociaux que de logements à coût modéré destinés à la vente. Ces nombreux projets sont principalement réalisés par les communes, le Fonds du Logement et la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. De la sorte, les participations étatiques destinées à ces promoteurs s'élèveraient à environ 118,5 millions d'euros, correspondant à une hausse de 19% par rapport au budget 2017.

D'un autre côté, en opérant une révision des critères d'éligibilité, le Gouvernement entend augmenter le nombre de bénéficiaires de la subvention de loyer, insufflant de la sorte un nouvel élan à cette mesure. Pour ce faire, le ministère du Logement a prévu un budget global de 10 millions d'euros pour 2018.

Au-delà, le ministère du Logement souhaite procéder à des campagnes d'informations afin de sensibiliser le public cible quant aux mesures d'accession au logement à sa disposition. Dans cette optique, le ministère sollicite une augmentation du budget couvrant les frais de fonctionnement de + 483.000 euros et une augmentation de + 500.000 euros pour le poste « Entretien des bâtiments et Loyer » pour la création d'un guichet unique des aides au logement.

16 et 46 – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

	2016 Compte	2017 Budget	2018 Projet de budget
<i>Section 16.0 - Travail - Dépenses générales</i>	1 678 850	2 808 425	2 929 047
<i>Section 16.1 - Agence pour le développement de l'emploi</i>	27 701 343	31 901 956	33 117 967
<i>Section 16.2 - Inspection du travail et des mines</i>	10 043 373	11 499 086	13 315 980
<i>Section 16.3 - Ecole supérieure du travail</i>	204 457	430 198	499 971
<i>Section 16.4 - Fonds pour l'emploi</i>	536 171 442	494 274 483	505 817 570
<i>Section 16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées</i>	48 433 546	54 152 450	61 591 449
<i>Section 16.6 - Economie sociale et solidaire</i>	722 490	815 000	815 000
<i>Total des dépenses courantes</i>	624 955 501	595 881 598	618 086 984
<i>Section 46.2 - Inspection du travail et des mines</i>	147 821	170 000	76 000
<i>Section 46.3 - Ecole supérieure du travail</i>	-	12 000	-
<i>Section 46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés</i>	45 152	30 000	45 000
<i>Total des dépenses en capital</i>	192 973	212 000	121 000
<i>Total général</i>	625 148 474	596 093 598	618 207 984

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros

A l'instar des exercices budgétaires précédents, la politique de l'emploi se situe dans le cadre de la Stratégie Européenne pour l'Emploi qui fait partie aujourd'hui de la stratégie Europe 2020 avec l'objectif de promouvoir l'insertion des demandeurs et de préserver l'emploi par la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Il y a lieu de rappeler que l'essentiel de cette politique est financé par le biais du Fonds pour l'emploi.

15.0 — Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2016 Compte provisoire	2017 Budget voté	2018 Projet de Budget
15 — MINISTÈRE DU LOGEMENT					
Section 15.0 — Logement					
11.060 (11.00)	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel. (Crédit non limitatif)	640.371	662.775	678.461
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 678.461					
11.130 (11.12)	07.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	2.644	4.200	4.200
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence 4.200					
12.000 (12.15)	07.10	Indemnités pour services de tiers	64.431	68.450	70.500
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence 3.150					
5) Prestations individuelles 67.350					
Total..... 70.500					
12.010 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	4.286	4.500	4.500
12.020 (12.14)	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	6.569	5.960	5.960
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 500					
2) Carburants et lubrifiants..... 1.000					
3) Réparation et entretien 4.000					
9) Divers..... 460					
Total..... 5.960					
12.120 (12.30)	07.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	756.858	900.000	1.046.000
<i>Détail:</i>					
1) Frais de l'Observatoire de l'habitat..... 600.000					
2) Frais d'experts relatifs à la réforme de la loi du 25.02.1979 170.000					
3) Autres frais d'experts et d'études..... 276.000					
Total..... 1.046.000					
12.125 (12.30)	07.10	Frais relatifs à l'organisation de concours d'architecte des Baulücken appartenant à l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.093	90.000	90.000

15.0 — Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2016 Compte provisoire	2017 Budget voté	2018 Projet de Budget
12.190 (12.30)	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études; frais d'organisation et de participation.....	582	700	700
12.230 (12.00)	07.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou sociale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.419	10.000	10.000
12.260 (12.30)	07.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	325.885	383.000	865.700
		<u>Détail:</u>			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection....	400		
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	9.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	4.200		
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau.....	12.500		
		4) Consommables bureautiques.....	10.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	10.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	5.000		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux.....	125.000		
		1207 Location et entretien des équipements informatiques			
		2) Contrats d'entretien.....	21.600		
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		1) Brochures et dépliants.....	30.000		
		2) Campagnes publicitaires.....	500.000		
		3) Portail logement.....	15.000		
		4) Foires.....	123.000		
		Total	865.700		
12.270 (12.30)	07.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	523.093	563.925	1.123.125
		<u>Détail:</u>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	74.950		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	10.200		
		9) Divers.....	2.000		
		3) Aménagement "Guichet unique".....	560.000		
		1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques			
		1) Loyers.....	409.320		
		2) Charges locatives accessoires.....	66.655		
		Total	1.123.125		
12.300 (12.30)	07.10	Centre de consultation pour le logement individuel et familial; frais de fonctionnement; acquisition de matériel didactique; dépenses diverses.....	3.847	4.500	4.500
31.000 (31.11)	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	138.800	138.800

15.0 — Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2016 Compte provisoire	2017 Budget voté	2018 Projet de Budget
31.030 (31.12)	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	157.600	157.600
32.001 (32.00)	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement de l'habitat durable: aide aux fabriques d'église et communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
32.010 (32.00)	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement de l'habitat durable: aide aux sociétés de droit privé ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
33.000 (33.00)	07.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale: aide aux associations sans but lucratif et aux fondations oeuvrant dans le domaine du logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	392.569	466.000	661.000
33.001 (33.00)	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable: aide aux associations sans but lucratif et fondations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	100	100
33.010 (33.00)	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement.....	41.000	41.000	41.000
34.080 (34.50)	07.10	Aide individuelle au logement: subventions d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	38.400.000	36.000.000	28.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Subvention d'intérêt	16.000.000		
		2) Bonification d'intérêt.....	12.000.000		
		<i>Total.....</i>	<i>28.000.000</i>		
34.081 (34.52)	07.10	Prêt climatique à taux zéro et taux réduit: participation à la charge d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	276.933	545.600
34.090 (34.49)	07.10	Subvention de loyer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28.800.000	10.000.000	10.000.000
41.010 (41.40)	07.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Crédit sans distinction d'exercice).....	400.000	450.000	500.000
41.011 (41.40)	07.10	Participation au financement de services et de recherches dans le domaine du logement prestés par des établissements publics scientifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	18.000	18.000

15.0 — Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2016 Compte provisoire	2017 Budget voté	2018 Projet de Budget
43.000 (43.22)	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable : aide aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	10.000	100
43.001 (43.22)	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	100	100
43.002 (43.22)	07.10	Participation aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide aux communes, aux syndicats de communes et aux établissements publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	68.100	96.000	138.000
Total de la section 15.0.....			70.480.747	50.352.743	44.104.146
Total du département 15.....			70.480.747	50.352.743	44.104.146

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère du Logement

Code	Classes de comptes	2016 Compte provisoire	2017 Budget vote	2018 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	643.015	666.975	682.661
12	Achat de biens non durables et de services	1.736.063	2.031.035	3.220.985
31	Subventions d'exploitation	—	296.400	296.400
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	—	200	200
33	Transferts de revenus aux administrations privées	433.569	507.100	702.100
34	Transferts de revenus aux ménages	67.200.000	46.276.933	38.545.600
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	400.000	468.000	518.000
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	68.100	106.100	138.200
	Total	70.480.747	50.352.743	44.104.146

VOLUME 2

BUDGET pluriannuel

> 2018 > 2019 > 2020 > 2021

projet de loi de programmation financière pluriannuelle



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Projet 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
15 — MINISTERE DU LOGEMENT							
Section 15.0 — Logement							
11.060	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frals de personnel. (Crédit non llimitatif).....	663	678	697	715	720
11.130	07.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	4	4	4	5	5
12.000	07.10	Indemnités pour services de tiers	68	71	74	76	78
12.010	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	5	5	5	5	5
12.020	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	6	6	6	6	6
12.120	07.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	900	1 046	900	850	850
12.125	07.10	Frais relatifs à l'organisation de concours d'architecte des Baulücken appartenant à l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distlnction d'exercice)	90	90	.	.	.
12.190	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organlsation et de participation.....	1	1	1	1	1
12.230	07.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou sociale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	10	10	10
12.260	07.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	383	866	865	615	615
12.270	07.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	564	1.123	578	592	595
12.300	07.10	Centre de consultation pour le logement individuel et familial; frais de fonctionnement; acquisition de matériel didactique; dépenses diverses.....	5	5	5	5	5
31.000	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable: aide aux établissements publcls placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	139	139	211	378	485

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Projet 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
31.030	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	158	158	158	401	265
32.001	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement de l'habitat durable: aide aux fabriques d'église et communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)
32.010	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement de l'habitat durable: aide aux sociétés de droit privé ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)
33.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale. aide aux associations sans but lucratif et aux fondations oeuvrant dans le domaine du logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	466	661	825	1.030	1.288
33.001	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable: aide aux associations sans but lucratif et fondations. (Crédit sans distinction d'exercice).....
33.010	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement	41	41	41	41	41
34.080	07.10	Aide individuelle au logement: subventions d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.000	28.000	32.000	32.640	33.260
34.081	07.10	Prêt climatique à taux zéro et taux réduit: participation à la charge d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	277	546	804	1.055	1.060
34.090	07.10	Subvention de loyer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
41.010	07.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Crédit sans distinction d'exercice).....	450	500	550	600	650
41.011	07.10	Participation au financement de services et de recherches dans le domaine du logement prestés par des établissements publics scientifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	18	18	18	18	18
43.000	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable : aide aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Projet 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
43.001	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements. (Crédit sans distinction d'exercice).....
43.002	07.10	Participation aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide aux communes, aux syndicats de communes et aux établissements publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	96	138	165	198	220
Total de la section 15.0.....			50.353	44.104	47.915	49.239	50.176
Total du département 15.....			50.353	44.104	47.915	49.239	50.176

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Projet 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
45 — MINISTERE DU LOGEMENT							
Section 45.0 — Logement							
51.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)
51.001	07.10	Participation à la réalisation de logements à loyer modéré - Garantie de l'Etat aux promoteurs privés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)
51.003	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32.271	37.600	45.000	61.300	77.250
51.006	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux fabriques d'église et aux communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.699	5.274	8.101	6.260	2.100
51.040	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation de logis pour travailleurs étrangers seuls: aide aux employeurs-bailleurs pour le développement d'un habitat durable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)
51.041	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.857	28.400	34.700	30.000	21.750
51.043	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux sociétés de droit privé ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.545	1.648	1.597	1.597	1.597
52.000	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux associations sans but lucratif et aux fondations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.854	4.563	5.310	3.547	3.670

45.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Projet 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
53.000	07.10	Aide individuelle au logement: primes en relation avec un logement et un habitat durables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.203	9.303	10 233	11.257	12.382
53.001	07.10	Aide individuelle au logement: garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)
53.002	07.10	Prêt climatique à taux zéro : garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)
53.003	07.10	Prêt climatique à taux zéro : prime en capital et conseiller en énergie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	685	685	685	685	685
53.004	07.10	Aide individuelle au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11	11	11	11	11
53.005	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)
53.007	07.10	Aide au financement de garanties locatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45	45	50	50	50
63.002	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.746	31.000	27.600	25 700	24 500
63.004	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de logements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)
63.005	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)
63.006	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux communes (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	—	—	—	—
63.007	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.400	32.100	24.600	19.201	12.801
74.010	07.10	Acquisition de machines de bureau	5	5	5	5	5

45.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Projet 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
74.020	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	1	1	1
74.040	07.10	Acquisition d'équipements spéciaux	—
74.060	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
81.030	07.10	Fonds du Logement: compensation de service public. (Crédit non limitatif).....	15.678	21.500	22.700	28.000	36.500
Total de la section 45.0.....			159.204	172.141	180.599	187.619	193.307
Total du département 45.....			159.204	172.141	180.599	187.619	193.307